

19-09-05

Bape,
A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, bur. 2.10
Québec
GIR 6A6

Messieurs les commissaires,

Le tronçon Jean-Leman, avec le tracé en zone agricole, entraînera l'expropriation de propriétaires de maisons et, de terres. Un élément qui s'évalue mal quand on compte le coût des expropriations, c'est le coût psychologique que cela peut entraîner.

L'effet de perdre une terre que l'on cultive diminue la somme de travail que l'agriculteur est habitué de produire. Quand on ampute une terre à un agriculteur, on lui ampute son travail. La compensation par une autre terre est possible mais difficile. Il s'agit de trouver une terre de la même qualité et à proximité de la ferme pour éviter du transport supplémentaire et pour l'utilisation de cette nouvelle terre par le bétail.

L'expropriation d'une partie de la terre de la ferme signifie aussi des pertes de revenus. Tout cela mis ensemble, aura des répercussions plus grandes sur une personne par rapport à une autre. Voilà qui devient plus difficile quand on parle aussi de pertes de revenus.

Le découragement devient de plus en plus menaçant chez l'agriculteur et l'amène petit à petit à la dépression. Voilà d'autres coûts qu'il faut ajouter aux coûts des expropriations.

2.....

Toutes les expropriations sont faites dans l'axe de la route 132 et ce depuis plus de trente ans. Ne serait-il pas ridicule de doubler les effets d'une expropriation sur une personne? Il y a une façon d'empêcher la répétition de Mirabel à plus petite échelle j'en conviens.

Mais tout de même, il y aura des répercussions sur des êtres humains (que sont les agriculteurs) alors qu'elles peuvent être évitées en réalisant l'autoroute 30 sur son chemin le plus court, c'est-à-dire dans l'axe de la 132.

Blanche Viau.